

# Amiante : entre 68 000 et 100 000 décès d'ici à 2050

AFP 22 AOÛT 2014 À 14:18

- [FACEBOOK](#)
- [TWITTER](#)
- [GOOGLE+](#)
- [MAIL](#)
- [IMPRIMER](#)
- [MODE ZEN](#)



Une pierre d'amiante (Photo Charly Triballeau. AFP)

On a recensé à peu près autant de décès dus à l'isolant entre 1995 et 2009, d'après un rapport du Haut conseil de la santé publique paru vendredi.

L'amiante pourrait provoquer entre 68 000 et 100 000 décès en France d'ici à 2050, selon des estimations rendues publiques dans un rapport du Haut conseil de la santé publique (HSCP). En se basant sur des travaux de l'Institut de veille sanitaire (INVS), le HSCP estime qu'*«il faut s'attendre entre 2009 et 2050 à un nombre de cancers du poumon dus à l'amiante de l'ordre de 50 000 à 75 000 auxquels s'ajoutent 18 000 à 25 000 décès dus au mésothéliome, sans même compter d'autres cancers tels que ceux du larynx ou des ovaires pour lesquels la responsabilité de l'amiante a été confirmée par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) en 2009»*.

Le mésothéliome est un cancer de la plèvre, qui dans 80% des cas peut être attribué à l'exposition à l'amiante, un matériau isolant bon marché très largement utilisé en France dans de nombreux secteurs de l'industrie et de la construction jusqu'à son interdiction complète en 1997. Mais ce cancer se déclare généralement de nombreuses années après l'exposition tout comme les cancers du poumon, dont 13% peuvent également être attribués à l'amiante, selon *«une estimation basse»* de l'INVS.

L'INVS a également évalué entre 61 000 et 118 000 le nombre de décès attribuables à l'amiante entre 1995 et 2009, se répartissant entre 25 000 et 36 000 décès suite à un mésothéliome et entre 36 000 et 82 000 décès par cancer pulmonaire du à une exposition professionnelle à l'amiante. Rien qu'en 2007, le nombre des cancers du poumon attribuables à l'amiante était estimé entre 1 500 et 2 400 selon les hypothèses retenues, alors qu'on comptait un peu plus d'un millier de décès par mésothéliome. L'INVS relève par ailleurs que le nombre de nouveaux cas de mésothéliome semble s'être stabilisé dans les années 2000 tant chez les femmes que chez les hommes, nettement plus touchés par ce cancer (69% d'hommes contre 31% de femmes).

## ABAISSER LE SEUIL

Saisi en 2010 par les autorités sanitaires pour se prononcer sur la définition d'un nouveau seuil de déclenchement des mesures de protection contre l'amiante, le HSCP s'est en revanche montré très prudent dans son rapport. Depuis 1996, tous les bâtiments font l'objet d'une réglementation selon laquelle dès que le niveau dépasse les 5 fibres par litre d'air, des travaux de désamiantage ou de confinement doivent être entrepris. Des experts réunis par le HSCP avaient dans un premier temps proposé d'abaisser le seuil de déclenchement des travaux à 2 fibres par litre dès 2015 puis à 1 fibre en 2020.

Mais le HSCP a jugé *«illusoire»* dans son rapport d'abaisser ce seuil *«tant que la réglementation actuelle (...) n'est pas correctement appliquée»* en ce qui concerne notamment les repérages et les mesures. *«Un abaissement prématuré pourrait même être contreproductif, car conduisant à une augmentation sensible des analyses, des travaux et des déchets à gérer, dans un contexte de manque de préparation aux risques induits»* ajoute le HSCP qui préconise de baisser le taux à 2 fibres *«en première instance»* à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva) a réagi en demandant à la ministre de la santé «*de ne tenir aucun compte de la position du HSCP et d'abaisser sans tarder le seuil du gestion du risque amiante dans les bâtiments (...) conformément aux recommandations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses)*». Cette dernière avait recommandé en 2009 d'abaisser le seuil à 0,5 fibre par litre.

AFP